

21 FEV. 2022
ARRIVEE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 02-16-02-22****DATE DE CONVOCATION****10 FEVRIER 2022****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****21 FEVRIER 2022****DATE D'AFFICHAGE****22 FEVRIER 2022****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****22 FEVRIER 2022****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 28****VOTANTS 28****OBJET : DEBAT ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance sans public, avec retransmission par tous moyens des débats en direct, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etai^{ent} présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, NEDELEC, DA PAULA, LE BRAS, DE CASTRO, LI LUN YUK, COLOMBA, DELECROIX, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Mme Estelle CABARET représentée par M. Jean-Christophe POULET
Mme Vanessa BOURDAIS représentée par Mme Nathalie DERVEAUX
Mme Florence MARGUET représentée par Mme Fathia GHANI REFOUFI
Mme Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT représentée par M. Jean-Paul MASCHERONI

Absente non représentée :

Mme Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote du budget est précédé d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois avant le vote du budget ;

Vu l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 07/02/22 ;

Où l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'orientations Budgétaires pour l'année 2022 ci-annexé.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'orientations budgétaires.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

Rapport d'orientation budgétaire 2022

Commune de Bessancourt

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 20051027 modifié par la [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#) : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire de la Commune. Il permet d'émettre une expression sur la stratégie financière de la Commune avant le vote du budget.

Le présent rapport vous présente la prospective budgétaire notamment le volume des investissements en adéquation avec la capacité financière de la Commune ainsi que les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement.

Table des matières

Table des matières	2
1. Finances 2021 des communes	3
1.1- Les dépenses de fonctionnement	3
1.2- Les recettes de fonctionnement	4
1.3 Baisse de l'épargne brute et besoin de financement	4
1.4 Accélération des investissements	4
1.5 Recours à l'emprunt et hausse de l'endettement.....	5
2. Les éléments de contexte économique et financier au niveau national et loi de finances pour 2022	5
2.1 Une reprise économique.....	5
2.2 Le chômage	6
2.3 L'inflation.....	6
2.4 Taux d'intérêts	7
2.5 Le projet de loi de finance 2022.....	8
3 Les priorités politiques 2022	9
3.1 L'écologie	9
3.2 La solidarité.....	9
3.3 La démocratie	10
3.4 Une politique ambitieuse mais responsable	10
4 Les grandes orientations 2022	11
4.1. Les recettes de fonctionnement.....	11
4.1.1. Les recettes fiscales.....	13
4.1.2. Les dotations et participations	14
4.1.3. Les autres recettes de fonctionnement.....	15
4.1.4. Synthèse des recettes de fonctionnement	15
4.2. Les dépenses de fonctionnement	15
4.2.1. Les dépenses de gestion	15
4.2.2. Les charges de personnel.....	17
4.3. Le programme pluriannuel d'investissements	21
4.3.1. Les grands projets de la commune :	21
4.3.2. Le financement.....	22

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

4.4. La Dette	22
4.4.1 L'épargne brute	24

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

1. Finances 2021 des communes

ARRIVEE

Selon les dernières données de la DGCL, les collectivités locales, suivant les budgets primitifs ont augmenté leurs dépenses de fonctionnement de + 2,4 % en 2021. Cette progression provient autant de la reprise des achats et charges externes que de la forte croissance des subventions de fonctionnement versées. Les recettes de fonctionnement progressent moins vite que les dépenses (+ 1,5 %), malgré la forte croissance des subventions et participations reçues. L'épargne brute qui s'en dégage diminue une nouvelle fois en 2021, mais moins qu'en 2020 (- 3,9 %, après - 10,8 %).

Les dépenses d'investissement reprennent en 2021 (+ 8,8 %) après la baisse de 2020. La reprise s'observe dans tous les niveaux de collectivités. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progressent plus fortement (+ 10,4 %) que les dépenses d'investissement. Malgré cela, la baisse de l'épargne brute entraîne un besoin de financement de - 4,1 Md€. Les collectivités locales ont eu alors recours à l'emprunt (+ 14,5 %), et l'encours de dette augmente une nouvelle fois en 2021 (+4,1 %).

1.1- Les dépenses de fonctionnement

Contrairement à 2020, les dépenses de fonctionnement progressent en 2021 pour tous les niveaux de collectivités : + 1,3 % pour les communes et + 3,4 % pour les EPCI à fiscalité propre ; + 3,3 % pour les départements et + 2,3 % pour les régions et collectivités uniques (CTU). Les prévisions de dépenses des communes reviennent en 2021 à des tendances d'avant la crise sanitaire de 2020 : l'augmentation des dépenses de fonctionnement serait plus forte pour les petites communes que pour les grandes. En 2020, la diminution des dépenses avait surtout touché les communes de taille intermédiaire.

Les dépenses d'intervention augmentent en 2021 de + 3,3 %. Elles représentent actuellement plus de 40 % des dépenses de fonctionnement. Les frais de personnel représentent plus du tiers des dépenses de fonctionnement. Après l'accélération de 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, leur évolution était revenue sur une trajectoire plus habituelle. Ces dépenses augmentent de + 1,8 % en 2021. La baisse des dépenses liée aux contrats aidés se poursuivrait (- 3,8 %), compensée par un recours accru aux autres types de contrats (+ 5,4 %), tandis que la masse salariale des fonctionnaires augmente en 2021 au même rythme qu'en 2020 (+ 1,1 %). Les frais correspondant aux rémunérations des apprentis accélèrent (+ 11,4%).

Les achats et charges externes, portés en 2021 ont repris leur progression (+ 2,9 %), après leur baisse en 2020 due à la mise en veille de certains services ou équipements. Les charges financières continuent de diminuer en 2021 (- 5,7 %), et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Elles ont baissé de - 33 % en six ans et représentent désormais moins de 2 % des dépenses de fonctionnement.

1.2- Les recettes de fonctionnement

En 2021, selon les budgets primitifs des collectivités, les recettes de fonctionnement augmentent de + 1,5 % . Cela marque un retour à la croissance, après une année 2020 affectée par des pertes de recettes - 1,6 % à champ courant. En 2021, les impôts et taxes subissent d'importantes modifications. Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH-RP ;

Par ailleurs, la révision de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), compensée aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices. Selon les budgets primitifs des collectivités, les impôts locaux et les taxes pourraient globalement augmenter en 2021 de + 1,5 %, après une baisse apparente en 2020 - 1,3 % à périmètre courant. L'enveloppe des concours financiers de l'État augmente de + 1,0 %, après deux années de stabilité. Les concours de l'Etat augmentent de + 1,2 % pour le secteur communal (à 23,0 Md€). Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), n'augmentent pas en 2021 : + 0,1 %. Elles avaient, en 2020, subi la crise très sévèrement (- 16,8 %). Elles ne constituent qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités locales. Les subventions reçues, représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement. Elles poursuivent leur forte hausse (+ 5,1 % en 2021, après + 7,2 %).

1.3 Baisse de l'épargne brute et besoin de financement

En prenant les résultats des budgets primitifs pour 2021 comme base d'estimation des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales baisserait de - 3,9 %. Cette baisse serait donc moins forte que celle de 2020 (- 10,8 %). Les taux d'épargne brute diminueraient pour tous les niveaux de collectivités. On reviendrait à des taux similaires à ceux de 2016 pour les communes. Malgré la hausse plus forte des recettes d'investissement sur les dépenses d'investissement, les collectivités pourraient enregistrer en 2021 un besoin de financement de - 4,1 Md€, du fait du recul de l'épargne brute. Tous les niveaux de collectivités seraient concernés en 2021.

1.4 Accélération des investissements

En 2021, la reprise des dépenses d'investissement (+ 8,8 %) est générale. Ce n'était pas le cas en 2020, où seules les régions avaient investi de manière conséquente. Les dépenses du bloc communal avaient au contraire chuté. Les recettes d'investissement augmentent plus vite : + 10,4 % , surtout portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+ 12,0 % , contre + 0,0 % pour le FCTVA, dont les budgets primitifs des collectivités n'ont pas reproduit l'évolution de + 9,1 % affichée dans le projet de loi de finances 2021)

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

1.5 Recours à l'emprunt et hausse de l'endettement

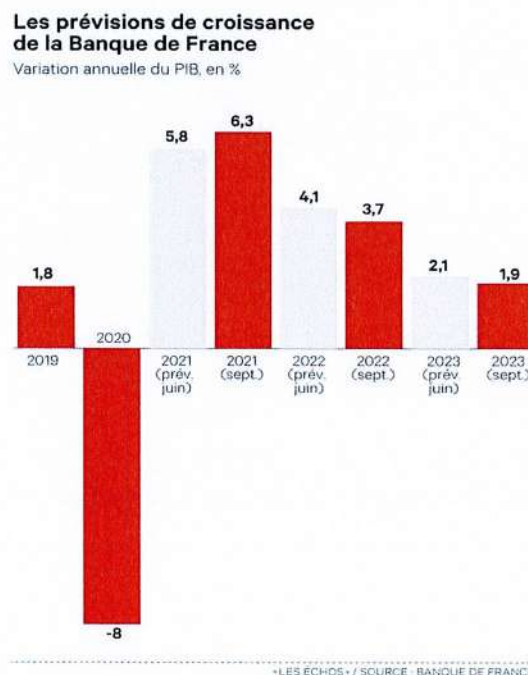
Afin de répondre à ce besoin de financement, le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2021 a augmenté de + 14,5 % et atteint 21,0 Md€, selon leurs budgets primitifs. Cette forte progression prolonge celle de 2020. Comme dans le même temps les remboursements augmentent de + 2,5 % et atteignent 14,7 Md€, le flux net de dette serait en forte augmentation (+ 6,3 Md€). Le stock de dette augmenterait alors pour la deuxième année consécutive (+ 4,1%, après + 3,3 %), après avoir stagné entre 2017 et 2019. Cette augmentation du stock de dette, jointe à la détérioration de l'épargne brute, dégraderait le délai de désendettement des collectivités locales, qui s'allongerait de + 0,4 an, à 5,4 ans .

2. Les éléments de contexte économique et financier au niveau national et loi de finances pour 2022

2.1 Une reprise économique

Freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 3 % au 3^{ème} trimestre 2021, après 1,3% au 2^{ème} trimestre 2021 et après avoir stagné au premier. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants et le prix des matières premières associé.

Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 0,9% en septembre à celle du 4^{ème} trimestre 2019, mais le niveau d'avant crise a été retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait de 6,3% selon les projections de la Banque de France. Puis il pourrait atteindre 3,7 % en 2022 et 1,9 % en 2023.



Sous-préfecture d'Argenteuil

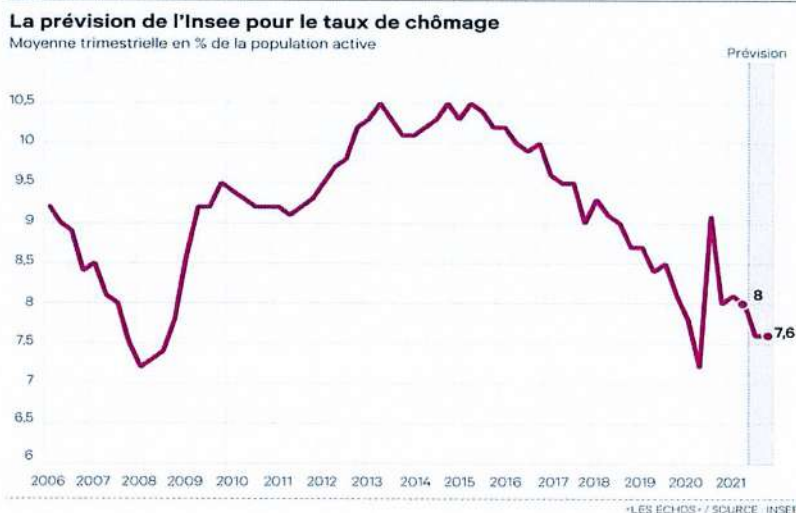
21 FEV. 2022

ARRIVEE

Cette crise sanitaire, couplée avec l'urgence écologique, vient progressivement accélérer le changement de modèle économique, avec l'importance du développement des énergies renouvelables, de l'innovation dans le secteur de la santé, des changements de mode de production et de consommation et plus largement du développement de l'économie sociale et solidaire.

2.2 Le chômage

L'emploi dépassait au deuxième trimestre 2021 son niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage similaire à son niveau d'avant crise sanitaire (à environ 7,6 % selon les dernières prévisions de l'Insee), le ramenant alors à son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008. Avec 554 000 emplois salariés supplémentaires sur l'année, le marché du travail retrouverait alors son niveau d'avant-crise fin 2021. Le taux de chômage poursuit sa décrue engagée depuis le début de l'année et se situe ainsi en décembre à un niveau légèrement inférieur à fin 2019.



Source : « Les Échos » – 7.10.2021

2.3 L'inflation

En France, l'inflation s'accélère depuis le printemps 2021 avec la reprise de l'activité. La hausse des prix à la consommation s'établissait en juin à 1,5% sur un an. En septembre, elle a atteint 2,1 % sur un an (données définitives de l'INSEE) et serait de 2,8 % en décembre (données provisoires de l'INSEE). A ce niveau, elle dépasserait la cible de 2 % fixée par la Banque centrale européenne.

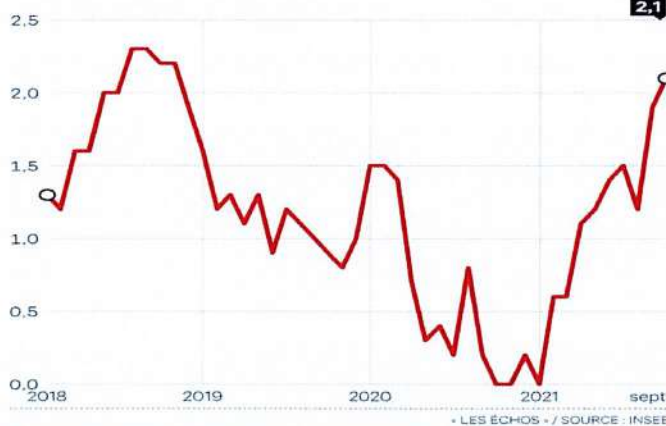
En effet, la flambée des cours de l'énergie (+14 % sur un an) et les pénuries de matières premières dans certains secteurs (industrie) continuent de faire grimper les prix. Ceux des services restent cependant modérés (+1,5%) et ceux des produits alimentaires (+1%) ralentiraient.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits frais) restait cependant limitée, à 1,3% fin septembre.

Sous-préfecture d'Argenteuil
21 FEV. 2022
ARRIVEE

Les prix à la consommation

En glissement annuel, en %



Source : « Les Échos » – 1.10.2021

La Banque de France estime que l'inflation pourrait poursuivre sa progression jusqu'en fin d'année, avec un pic possible autour de 2,80 % fin 2021, mais selon elle, cette hausse devrait être temporaire et les prix se stabiliseraient ensuite en 2022, pour revenir à près de 1,4 % à horizon 2023.

Les grandes banques centrales tentent toujours de rassurer les marchés sur les perspectives d'inflation, considérant la hausse comme transitoire, selon de nombreux économistes.

2.4 Taux d'intérêts

La Banque Centrale Européenne indique que « son objectif est bien de conserver des conditions de financement favorables ». Elle a décidé en septembre de réduire légèrement ses achats de dettes menés dans le cadre de son programme d'urgence pandémie (PEPP) lancé au début de la crise sanitaire (avec une enveloppe de 1 850 milliards de dollars), destiné à garantir des taux d'intérêt bas pour soutenir la relance de l'activité avec la sortie de la pandémie de Covid-19. Les taux directeurs à court terme de la BCE, au plus bas depuis septembre 2019, vont encore rester « à leurs niveaux actuels ou plus bas ».

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les grandes banques centrales pourrait cependant un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans est resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

Taux des obligations d'État à 10 ans (%)



Source: Refinitiv Datastream LBP

Ces niveaux des taux, qui restent bas, sont propices à la réalisation d'emprunts dans d'encore bonnes conditions financières, pour assurer le besoin de financement des investissements des collectivités locales.

Sous-préfecture d'Argenteuil
21 FEV. 2022
ARRIVEE

2.5 Le projet de loi de finance 2022

Adopté le 15 décembre 2021, il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme des indicateurs financiers ou un doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Le PLF 2022, prévoit :

10,5 milliards d'euros dans le cadre de l'enveloppe « France RELANCE »

Ces montants sont répartis comme suit :

4,2 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes

3,7 milliards d'euros pour des mesures sectorielles (réhabilitation de friches, développement des mobilités, accélération de la transition numérique...);

2,5 milliards d'euros pour les investissements du quotidien, dont :

950 millions de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle (transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine),

950 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments des communes, intercommunalités et départements,

600 millions pour la dotation régionale d'investissement (DRI) au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics et les mobilités.

Une évolution de la fiscalité :

Compensation des pertes de taxes d'habitation : 100 M€ supplémentaires aux collectivités ;

Compensation intégrale pendant 10 ans des exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026 ;

Une réduction de 4,3 M€ de l'enveloppe de DGF avec comme objectif de financer une partie de l'élargissement de la dotation biodiversité ;

Un renforcement de la péréquation avec notamment : l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et l'augmentation de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) à hauteur de 95 M€ chacune. Il est fondamental de rappeler que ces hausses sont financées par les collectivités elles-mêmes. La croissance de DSU et la DSR est possible seulement parce qu'il existe un écrêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.

Au-delà, le projet de loi des finances autorise le Gouvernement à réformer par voie d'ordonnance le régime de responsabilité des ordonnateurs et comptables publics, les modifications devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Les dispositions du PLF 2022 rénovent plus largement les indicateurs afin de donner une image plus fidèle de la situation de la collectivité.

Deux évolutions majeures sont à noter :

La prise en compte dans les potentiels fiscaux/financiers de nouvelles ressources pour les communes, en particulier les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), la TLPE, la taxe sur les pylônes et la majoration de la TH sur les résidences secondaires ;

Un changement de logique pour le calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé : ces indicateurs prennent désormais en compte uniquement les produits et potentiels communaux (contre le total des produits communaux et intercommunaux jusqu'ici). On passe ainsi d'une logique de produit total perçu sur le territoire de la commune à une logique de produit perçu par la commune.

Il faut particulièrement s'interroger sur l'opportunité d'intégrer dans les potentiels fiscaux les produits de la majoration sur les résidences secondaires et de la TLPE. Les collectivités qui ont

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

mis en place ces taxes facultatives se trouvent pénalisées par rapport aux autres, ce qui remet en question la notion même de potentiel.

Cette révision entre en vigueur en 2022, mais ne produira ses effets qu'à partir de 2023, avec un lissage jusqu'en 2028.

Elle va modifier le classement de chaque commune pour la perception des dotations et la péréquation. Les simulations prévoient une augmentation moyenne de 4% des potentiels financiers en valeur 2020 :

Cela constitue un risque pour la Ville, notamment concernant la prise en compte des droits de mutation dans le calcul des potentiels financiers : la commune perçoit chaque année des recettes importantes à ce titre ; le changement de classement de la commune pourrait alourdir la charge de la péréquation et diminuer encore le volume des dotations.

3 Les priorités politiques 2022

Conformément aux engagements pris lors du précédent rapport d'orientation budgétaire en 2021, les grandes orientations s'articulent autour plusieurs axes : l'écologie, la solidarité et la démocratie.

3.1 L'écologie

Les actions publiques, menées en partenariat avec la communauté d'agglomération du Val Parisien et du SMAPP continuent en 2022. Au-delà de la fabrique de la ville écologique et solidaire (nouveau quartier de vie, arbres dans la ville, jardins partagés, rénovation énergétique, etc.), ce sont toutes les politiques publiques municipales qui sont mobilisées (éducation, restauration scolaire, crèches, sports...).

Lors du conseil du mois d'octobre 2021, les élus ont adopté le concept de ville résiliente avec des objectifs précis qui se retrouvent dans le présent rapport et se déclinent en actions.

Ces actions seront prioritairement orientées vers :

- La préservation et le développement des espaces verts et boisés : création de la forêt de Bessancourt, préservation des coteaux ;
- La création d'un pôle agricole de proximité assurant le recyclage des déchets alimentaires, la culture maraîchère en agriculture biologique ;
- Le développement des jardins familiaux et d'un lieu d'éco pâturage.
- La désartificialisation de certains sols, et l'extension du parc keller.
- Le développement des modes doux de déplacements par la sécurisation des cheminements piétons, l'apaisement de la circulation automobile, la promotion de l'usage des transports en commun et du vélo ;
- La rénovation thermique des bâtiments ;
- L'éducation à l'environnement,

3.2 La solidarité

Au-delà des politiques sociales, c'est promouvoir l'égalité et les solidarités comme les valeurs profondes du territoire où personne n'est laissé sur le bord de la route, soutenir les plus fragiles, lutter contre la pauvreté et accompagner les aînés, placer la politique de la ville au cœur des politiques publiques.

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

La solidarité s'exercera prioritairement au travers de la continuité des actions dans les domaines suivants :

- Des moyens financiers pour les écoles toujours plus importants la réussite éducative étant une priorité. Permettre de favoriser les interventions culturelles et sportives en milieu scolaire et périscolaire (projet DEMOS, 100% EAC) ;
- Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier : création d'un équipement polyvalent dans l'éco quartier Des Meuniers, création ou réhabilitation d'aires de jeux, création de jardins partagés ;
- La poursuite du soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans sa mission d'accompagnement des habitants en situation de précarité ou fragilité ;
- La tranquillité publique sera favorisée par le renforcement de la police municipale, confortée dans son rôle de prévention, de proximité et de sécurité, le déploiement de la vidéosurveillance, et la présence en soirée et la nuit de la police municipale intercommunale.

3.3 La démocratie

Soutenir la participation active de toutes et tous, débattre des grandes mutations du territoire avec les citoyens, encourager les citoyens dans leur capacité à agir et à mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général, renforcer les modalités d'information et de concertation pour les projets de proximité et de quotidienneté.

Elle se déclinera plus particulièrement au travers des actions suivantes :

- L'information aux habitants à l'aide de moyens de communication actuels et tournés vers le numérique ;
- Le démarrage de l'observatoire de la ville pour évaluer les politiques communales et donner la parole aux habitants avec des conférences « ville résiliente » qui débutent en février ;
- Permanences des élus de chaque délégation, interlocuteurs privilégiés pour les habitants sur les problématiques touchant leur domaine d'intervention ;
- Signature du Projet Educatif Territorial (PEDT) en mars ;
- Continuer la politique de commande publique responsable, écologique et sociale.

3.4 Une politique ambitieuse mais responsable

Cette politique, ambitieuse mais responsable, implique des investissements conséquents. Il est cependant important de préserver les grands équilibres financiers de la commune pour maîtriser notre niveau d'endettement. A ce jour il est estimé qu'en visant un niveau d'endettement raisonnable, comparable aux communes de la strate, la capacité d'endettement de la commune sur la période 2021-2026 se situe entre 3 et 4 millions d'euros.

Pour mettre en œuvre ce programme d'investissement sans alourdir la pression fiscale, il importera donc particulièrement de :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, afin de préserver dans la durée les capacités d'auto-financement de la commune ;

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

Page 10/24

ARRIVEE

- Trouver des solutions innovantes pour mutualiser les dépenses chaque fois que cela sera possible, notamment avec les autres communes et la communauté d'agglomération du Val Parisis ;
- Chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Etat, Région, Département etc...).

4 Les grandes orientations 2022

Le budget 2022 continue la déclinaison du programme du nouveau mandat.

Dans cet environnement particulier où les besoins s'accroissent sans cesse, la Ville a fait le choix du service public et de la proximité. La Ville s'attache à allier rigueur et volontarisme pour un projet de territoire constructif visant à renforcer la cohésion sociale et assurer la transition écologique, dans un souci permanent de recherche d'efficience de la dépense publique. Cet équilibre financier délicat sera à nouveau recherché et orientera le projet de budget 2022.

Ainsi, il reste nécessaire de poursuivre les efforts d'optimisation en 2022 pour éviter la dégradation de nos ratios d'épargne. Il s'agit toujours de dégager des mesures indispensables pour garantir la solvabilité de la collectivité, maintenir le niveau du service rendu à la population et garantir le plan de financement du projet du mandat.

Les orientations se maintiennent comme pour 2021 :

- La stabilité des impôts directs ;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la commune sur le long terme ;
- Le programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants dont la construction de l'équipement polyvalent dans l'écoquartier des Meuniers, la désartificialisation du centre bourg ;
- La recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune (adhésion courant 2022 à une convention avec la communauté d'agglomération du val parisis sur la recherche de subventions).

4.1. Les recettes de fonctionnement

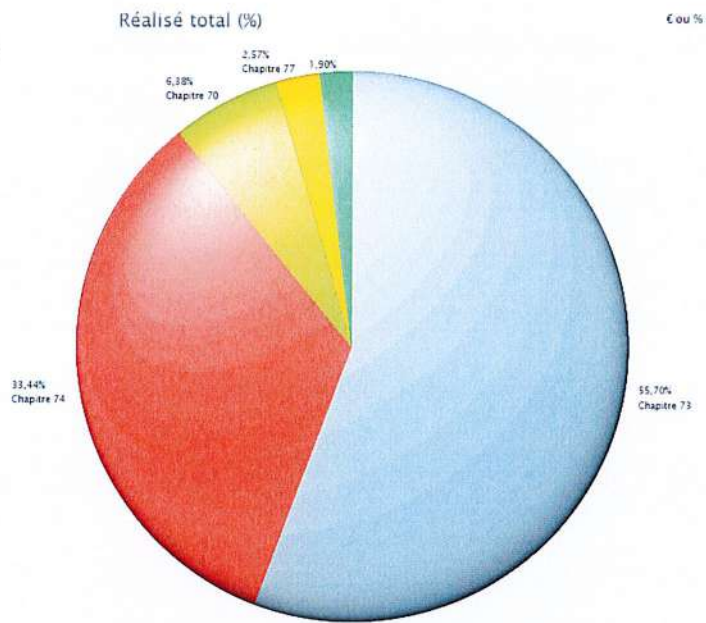
Elles reposent principalement sur les recettes fiscales (Chap.73). En 2021, celles-ci représentent 56% des recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations (Chap.74) représentant 33% et 6% proviennent des produits des services et des loyers.

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

- Chapitre
- 73-impôts et taxes
 - 74-Dotations, subventions et participa...
 - 70-Produits des services, du domaine ...
 - 77-Produits exceptionnels
 - Autres



Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

4.1.1. Les recettes fiscales

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Une hypothèse de progression du produit des impôts locaux avec une revalorisation forfaitaire automatique : depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est calquée sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) ; les dernières données disponibles invitent à prévoir une revalorisation forfaitaire à +3,2% en 2022.

Par prudence, un taux de 3% est retenu pour Bessancourt,

Pour la première année en 2021, Bessancourt a perçu les recettes fiscales sans taxe d'habitation. Les calculs de l'administration centrale ont conduit à la détermination d'un coefficient correcteur de 1,41 qui a été appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Le niveau de recette perçu par la Ville a été en augmentation à celui de 2020, soit 4.3 M€ (total de la fiscalité directe perçue par la commune, TH et TF) du fait de la taxation des nouvelles constructions.

La suppression pour le dernier tiers des foyers sera effective en 2023.

Ainsi, la réforme est neutre sur le plan des ressources pour la commune la première année, mais elle concentre la fiscalité sur un nombre plus réduit de contribuables : en effet, dès 2021 la quasi-totalité des locataires ne paient plus de taxes locales (en particulier les logements sociaux qui ne génèrent plus aucune recette fiscale puisqu'exonérés de foncier à long terme), et seuls les propriétaires de la communes acquittent encore des taxes locales via les deux taxes foncières et éventuellement la TH sur les résidences secondaires.

Cette réforme vient également complètement modifier la dynamique du produit. Désormais, les constructions nouvelles se traduiront uniquement en bases de TFB. Elles généreront cependant un produit supérieur à aujourd'hui sous deux effets : le transfert du taux départemental et l'application du coefficient correcteur.

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

(en €)	2020	2021	2022
TFB /TH	4 113 523	4 336 164	4 466 000

Parmi les recettes fiscales, figurent également l'Attribution de Compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

(en k€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AC	705	711	623	620	625	625	625
DSC	134	135	126	122	124	124	124

Parmi les autres recettes fiscales,

- Au regard des taux constatés sur les exercices précédents, il a été retenu une stabilisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (60K€). Quant aux droits de mutation, en nette augmentation depuis 2020, malgré leurs caractères aléatoires, on peut évaluer une progression d'environ 6% (388K€).

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2019	CA 2020	Simu CA 2021	BP 2022
Contributions directes	3 960	4 116	4 336	4 466
Autres impôts locaux	12	9	10	10
Taxes sur les pylônes	19	20	20	20
Taxe électricité	60	59	62	62
FSRIF	419	514	514	514
Droits de mutation	356	377	462	489
A.C	620	625	625	625
D.S.C	122	124	130	130

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

4.1.2. Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent encore 33% des recettes de fonctionnement de l'exercice 2021.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pèse pour 60% du chapitre. Cette recette de l'Etat est en baisse depuis 2014 en raison de l'effort de participation au redressement des comptes publics demandé aux collectivités (gelé depuis 2018) et est pénalisée par la population INSEE non conforme à la réalité.

L'évolution de la DGF depuis 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	1 252	1 173	1 192	1 214	1 235	1 255	1 270
Dotation de Solidarité Rurale	90	94	98	104	109	115	115
Dotation Nationale de Péréquation	168	151	136	143	158	187	187

Le reste du poste dotations et participations est constitué par diverses subventions notamment de la CAF.

4.1.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services (chapitre 70) 6.38% des recettes sont composés essentiellement par les recettes de la restauration scolaire, des ALSH, crèche, multi accueil, périscolaire, activités culturelles auxquelles s'ajoutent les concessions cimetières et autres taxes municipales.

Ce chapitre avait accusé une baisse de plus de 350 000 € en 2020 suite aux confinements successifs engendrant la fermeture des services. En 2021 il retrouve son niveau de 2019. Ce chapitre évoluera en 2022 suivant l'accroissement de la population et donc du recours aux services comme la restauration scolaire, l'ALSH, les accueils petite enfance.

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

4.1.4. Synthèse des recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2020	CA 2021	%	PROSPECTIVE 2022	%
013-Atténuations de charges	112 559,81 €	108 142,19 €	-4,1%	110 000,00 €	1,7%
70-Produits des services, du domaine et ventes	611 666,23 €	757 208,82 €	19,2%	790 000,00 €	4,2%
73-Impôts et taxes	5 847 839,34 €	6 160 820,59 €	5,1%	6 300 000,00 €	2,2%
74-Dotations, subventions et participations	3 558 204,15 €	3 698 687,00 €	3,8%	2 900 000,00 €	-27,5%
75-Autres produits de gestion courante	61 204,02 €	99 947,56 €	38,8%	50 000,00 €	-99,9%
Totaux	10 191 473,55 €	10 824 806,16 €		10 150 000,00 €	

4.2. Les dépenses de fonctionnement

4.2.1. Les dépenses de gestion

Globalement, l'évolution des dépenses de fonctionnement pourrait être proche de 3 % du BP 2021 au BP 2022.

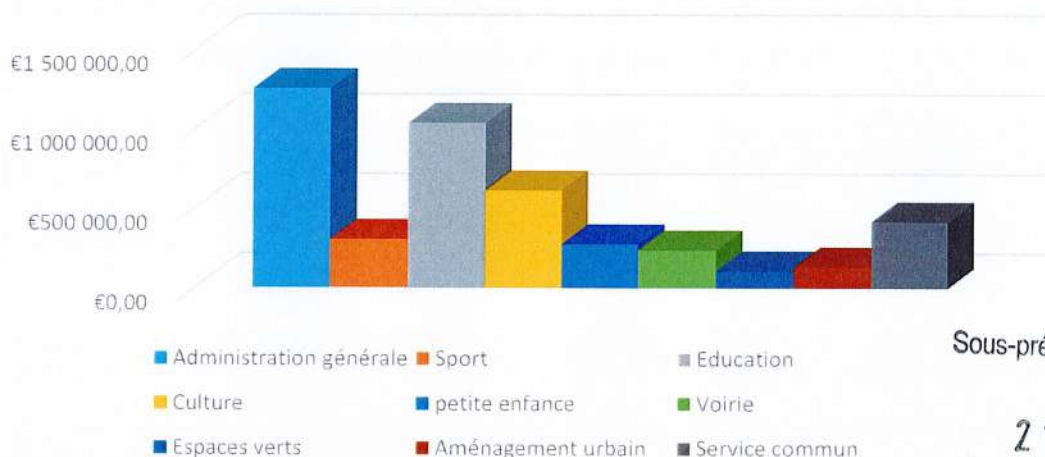
Les contrats de maintenance ou les marchés de services sont indexés sur l'évolution prévue dans leurs contrats.

Il faut également intégrer les nouvelles actions pour la mise en œuvre du projet politique (observatoire de la ville, actions dans le secteur de l'environnement, éducatif, sportif etc...)

Les dépenses de fonctionnement 2022, se composent notamment :

- ✓ des charges de structure patrimoniales, (fluides, loyers et charges, maintenance...),
- ✓ des charges de production des services publics , (fournitures d'entretien, alimentation de restauration scolaire, livraison de repas...),
- ✓ des moyens généraux des services , (carburant, nettoyage locaux, télécommunications...),
- ✓ des indemnités versées aux élus et charges de fonctionnement des groupes d'élus, et des autres charges financières et reversements de fiscalité.

Charges de gestion 2021 CHAP 011



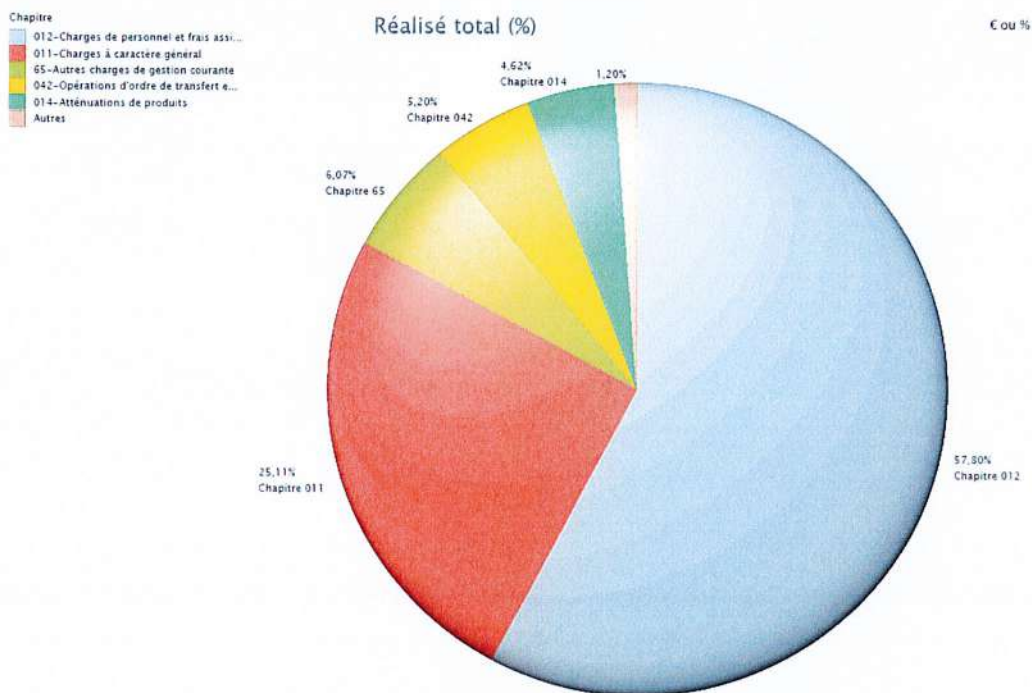
Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

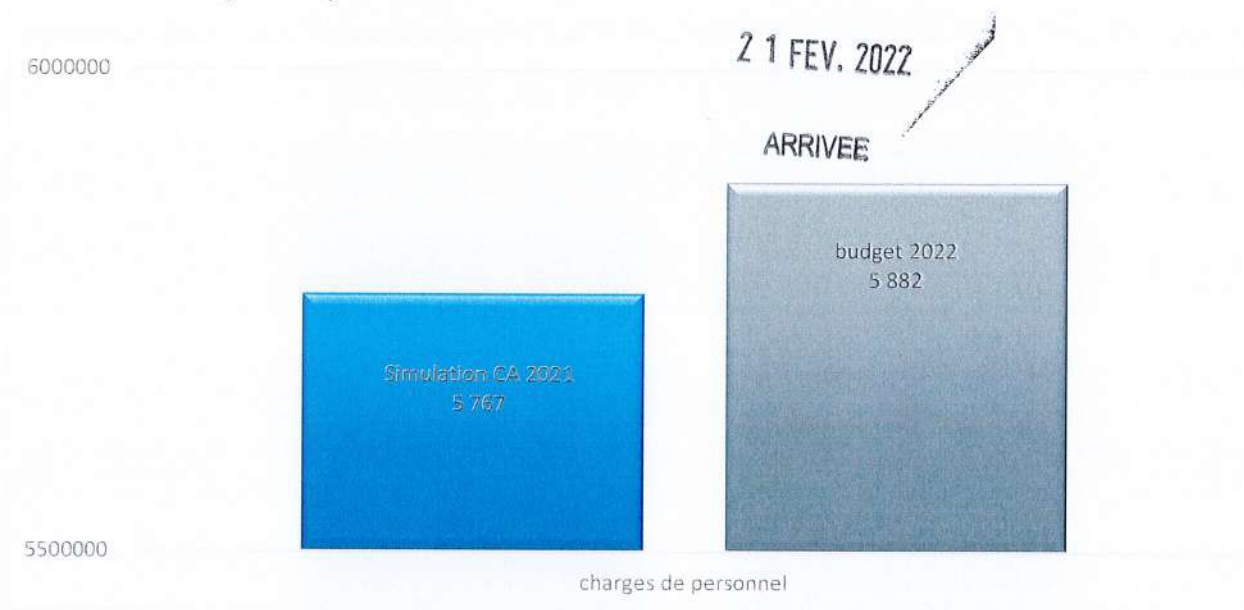
ARRIVEE

Cependant il sera essentiel de suivre l'inflation et notamment les augmentations en cours pour l'électricité, le carburant qui impacteront nos dépenses.

Enfin, les autres charges de gestion courante, composées essentiellement par les indemnités versées aux élus, les subventions aux associations participent également à l'effort de la maîtrise des dépenses avec leur stabilisation. La subvention au CCAS quant à elle sera revalorisée afin de permettre la prise en charge des personnes en précarité. Cette augmentation finance le recrutement d'un travailleur social arrivé début janvier.



4.2.2. Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 57.80% des charges réelles de fonctionnement en 2021. En 2021 la progression a été d'environ 5% de la masse salariale par rapport à 2020.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville

Aussi, la Ville prévoit pour 2022 un budget relativement stable par rapport au BP 2021, à +2% sur le budget.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2022, le GVT est estimé à 1 % ;
- Le reclassement des agents de catégorie C, revalorisation des échelles de rémunération C1, C2, C3, pour compenser le relèvement de l'indice minimal de traitement porté à l'indice 340 lors de la dernière hausse du SMIC. Ces reclassements prendront effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- Le reclassement des auxiliaires de puériculture de catégorie C en B, dans le cadre des nouvelles grilles indiciaires issues du Ségur de la santé (estimation qui nécessite la publication des grilles indiciaires) ;
- La prime de fin de contrat est aussi ouverte aux agents contractuels de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2021. Cette indemnité est versée aux agents dont le contrat à durée déterminée arrive à son terme ;

- La rupture conventionnelle permet, depuis le 1er janvier 2020, aux fonctionnaires et aux contractuels en CDI de convenir en accord avec leur collectivité des conditions dans lesquelles leurs fonctions prennent fin. Le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle varie en fonction de l'ancienneté de l'agent et de son salaire et ne peut être inférieure à l'indemnité légale. Pour 2022 un agent actuellement en CDI est concerné ;
- La hausse du SMIC 0.99% en janvier 2021 et 2.2% en octobre 2021 ;
- En 2022, les 4 tours d'élections généreront environ 17 000 € d'heures supplémentaires (IHTS et IFCE) ;
- La réforme de la protection sociale entre en vigueur au 01 janvier 2022. Un débat doit être organisé par les collectivités avant le 18 février. Les collectivités devront participer à hauteur de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire santé solidaire et responsable. Dans le cadre de sa politique sociale la ville, depuis de nombreuses années, participe selon le traitement brut jusqu'à 15 €.

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses :

- Les départs à la retraite prévus en 2022 sont peu nombreux. Parmi ces départs, certains concernent des agents en maladie longue durée qui étaient déjà remplacés ce qui impacte à la baisse la masse salariale.
- Des difficultés de recrutement qui s'installent dans les collectivités de façon générale et sur certains métiers en tension, ceux demandant une expertise particulière ainsi que le secteur de l'animation. Néanmoins, pour y remédier, la Ville a décidé pour le secteur de l'animation de permettre une mixité générationnelle dans ces recrutements et d'ouvrir à des profils en reconversion professionnelle issus des métiers artistiques.
- Une politique volontariste d'accueil d'apprentis dans certains secteurs formant ainsi aux métiers spécifiques de la collectivité et étant également un levier pour des recrutements sur des emplois permanents au terme de leur qualification.
- En plus des apprentis la commune accueille 10 Parcours Emplois Compétence dans les secteurs de la restauration/entretien, des services techniques, de l'administratif. Il permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi d'être accompagnées pour gagner en compétences et ainsi de retrouver un emploi durable. Un travail en étroite collaboration avec les missions locales et pôle emploi contribue à la réussite de ses réinsertions, dont le but est au terme du contrat d'intégrer une partie de ces agents sur des emplois permanents. Ce dispositif est financé par l'Etat.
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2020, la valeur professionnelle et l'implication des agents.

La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, d'accompagner les évolutions des modes de travail (ex : l'hybridation : travailler avec des collègues en présentiel, en distanciel, des agents qui travaillent sur différents sites...), de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs.

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

Page 18/24

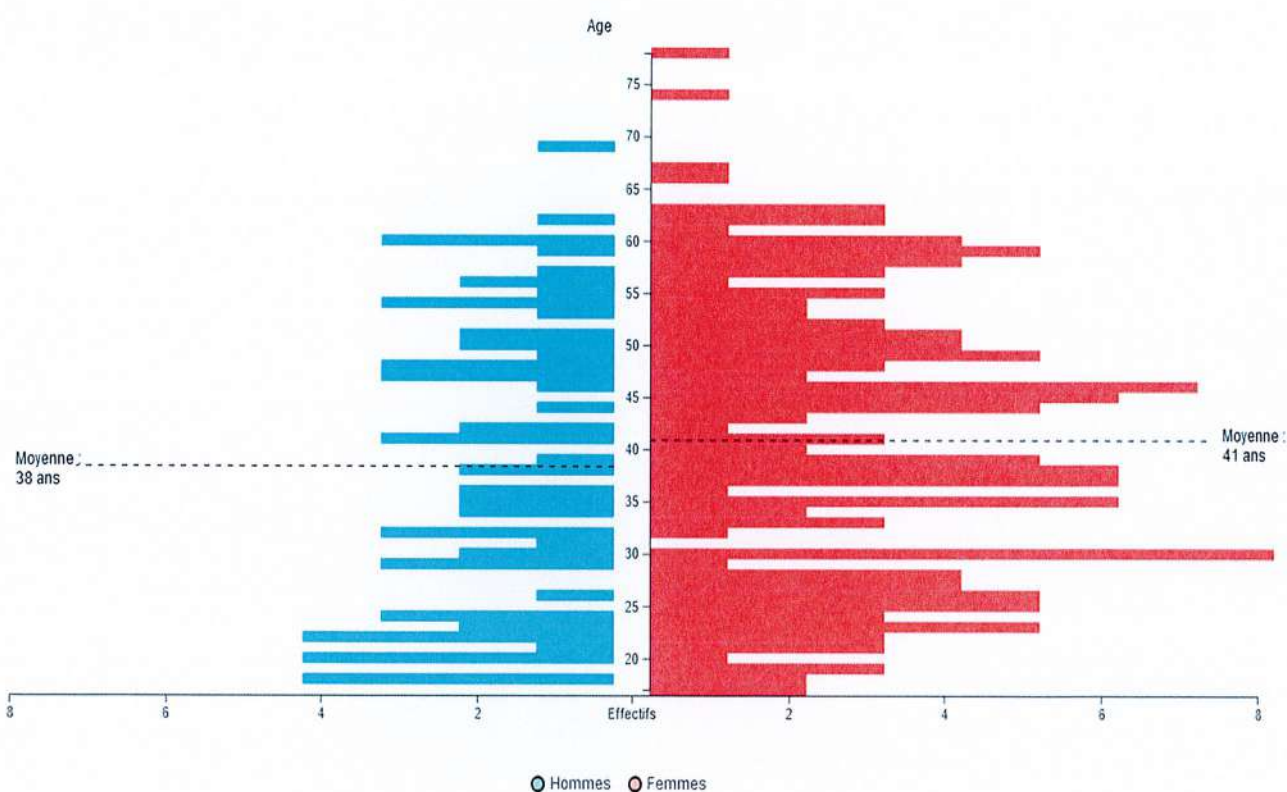
ARRIVEE

Elle œuvre aussi pour prévenir les risques professionnels et favoriser les démarches de qualité de vie au travail, dans un objectif d'amélioration permanent des conditions de travail.

De façon un peu plus spécifique, en 2022, la ville souhaite que les ressources humaines continuent leur accompagnement des agents dans le déroulement de leur carrière (formation, reconversion pro etc...). Elles devront s'attacher aux sujets de communication interne et optimiseront leur Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines (SIRH) dans un objectif de performance et de simplification des démarches pour les agents.

Données bilan social 2021

Pyramide des âges



La pyramide des âges illustre une stratégie d'embauche régulière d'agents plus jeunes tendant à favoriser l'équilibre entre les classes d'âges (contrats PEC, apprentis, cadres intermédiaires). Elle permet aussi de définir une progression dans la carrière de chacun, et de réguler les flux d'entrée et de sortie (départs retraites, mutations, fin de contrats).

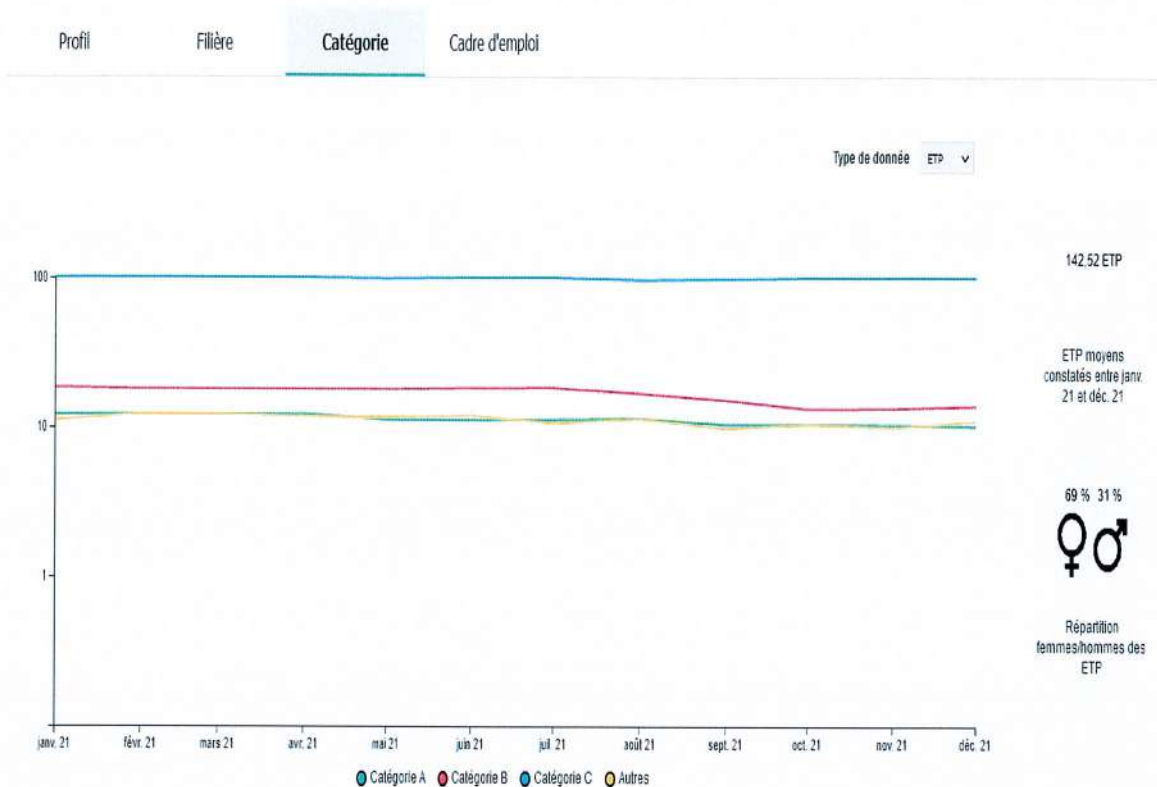
Pour information, les 3 agents femmes de plus de 70 ans sont des intervenantes retraitées rémunérées en 2021 pour la musique et activités dans les écoles. L'agent homme de plus de 69 ans est un professeur de musique.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'agents communaux rémunérés en ETP était de : 142.52.

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

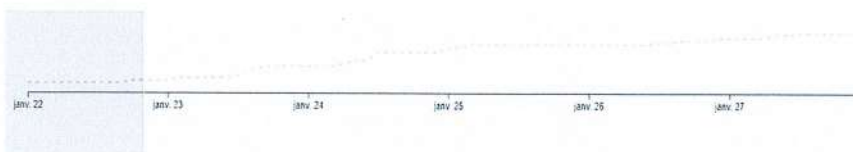
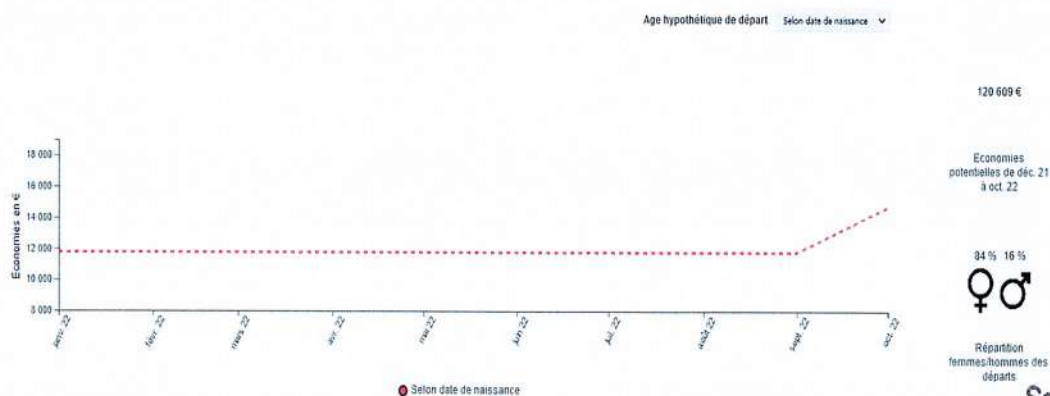
ARRIVEE



L'Équivalent Temps Plein est une unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de travail effectuée par un agent. Un agent recruté à temps plein correspond à un ETP. Pour obtenir la moyenne de la capacité de travail de la collectivité, tous les ETP sont additionnés. A Bessancourt nous avons une moyenne de 166 agents pour un nombre d'ETP de 142.52.

Cette mesure essentielle permet d'établir un budget fiable, de connaître notre effectif, d'organiser et de gérer au mieux la masse salariale. Nous pouvons ainsi prévoir la quantité de ressources nécessaires en fonction des besoins et d'en optimiser le volume.

Prospective départs à la retraite



Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

L'anticipation des départs à la retraite permet d'amener de la diversité et de la dynamique dans la collectivité. Cela assure également à la collectivité d'intégrer des aptitudes et des compétences que la ville souhaite développer suivant ses besoins. C'est également un outil budgétaire pour évaluer les coûts de remplacement ou d'optimisation pour rester à coûts constants sur certains postes. L'accompagnement à la reconversion professionnelle dispensé depuis plusieurs années est une passerelle pour la continuité dans certains services.

Tableau des rémunérations par filière

Filière (valeurs mensuelles)	Coût mensuel moyen entre janv. 21 et déc. 21
Filière médico-sociale	5533
Emplois hors filière	4403
Filière police	4307
Filière sportive	3972
Filière administrative	3529
Filière animation	2890
Filière technique	2816
Filière culturelle	2725
Filière sociale	2453
Autres	2408

Sous-préfecture d'Argenteuil
21 FEV. 2022
ARRIVEE

4.2.3. Synthèse des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2020	SIMU CA 2021	%	PROSPECTIVE 2022	%
011-Charges à caractère général	2 547 775,28 €	2 505 701,22 €	-1,7%	2 580 872,26 €	3,0%
012-Charges de personnel et frais assimilés	5 484 136,08 €	5 767 206,37 €	5,2%	5 882 550,50	2,0%
014-Atténuations de produits	460 913,00 €	460 913,00 €	0,0%	461 000,00	0,0%
042-Opérations d'ordre de transfert entre secti	219 975,21 €	519 003,07 €	135,9%	370 000,00	-28,7%
65-Autres charges de gestion courante	597 009,59 €	605 485,18 €	1,4%	617 594,88	2,0%
66-Charges financières	187 192,23 €	96 466,45 €	-48,5%	93 000,00	-3,6%
Totaux	9 497 001,39 €	9 954 775,29 €		10 005 017,64 €	

3. Le programme pluriannuel d'investissements

En investissement dépenses certains projets seront votés par opération afin d'intégrer toutes les dépenses liées à chaque opération (frais d'études, acquisition, travaux etc...).

4.3.1. Les grands projets de la commune :

Pour plus de lisibilité, les dépenses d'équipement seront distinguées en 2 catégories :

- Les investissements de « maintenance », représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant des bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension, etc), les travaux de sécurisation et de mise en conformité, y compris en termes d'accessibilité, le renouvellement du matériel informatique, le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobilier et l'achat de matériel.

Ces investissements sont estimés à environ 600 K€/an

- Les investissements correspondants à des projets identifiés répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par la collectivité.

Ces investissements sont estimés à environ 4 000 K€ (voir projets ci-dessous).

Ainsi, les principaux projets d'investissements pour 2022 seront les suivants :

- Construction équipement polyvalent dans l'éco quartier Des Meuniers
- Rénovation façade de l'hôtel de Ville
- Etudes et travaux d'urgence église
- Aménagement jeux
- Opération désartificialisation centre bourg
- Réhabilitation de la toiture du gymnase Maubuisson

Nous devons intégrer les frais d'études (2031) suivis de réalisations. Pour cela, un titre d'ordre budgétaire au Chap. 041 c/2031 et un mandat d'ordre budgétaire au Chap 041 c/21XX selon l'imputation définitive des travaux seront émis pour un montant de plus de 1 500 K€.

4.3.2. Le financement

Le financement des investissements programmés (4 600 K€) est donc assuré par :

- Les ressources propres, dont FCTVA (30%),
- Les emprunts (10%),
- Les subventions (60%).

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

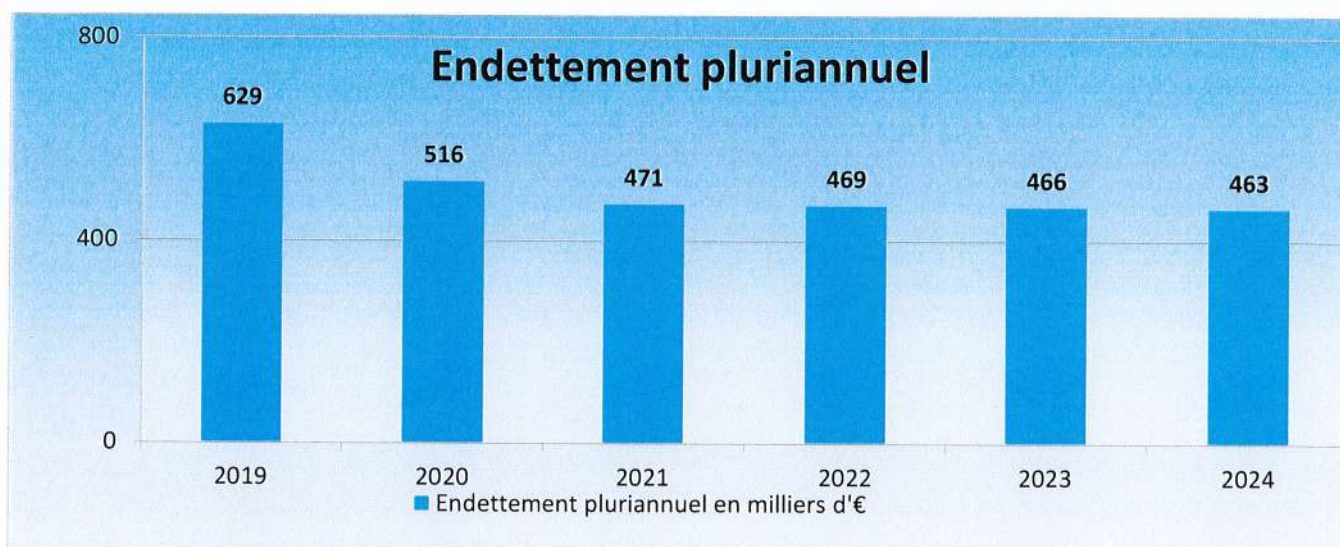
4.4. La Dette

La structure de la dette est composée uniquement de taux fixes. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Le recours à l'emprunt reste modéré et en corrélation avec la capacité financière de la collectivité.

Au 31/12/2021 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 2.66 ans pour une dette par habitant de 645 €, ces chiffres sont respectivement de 4,2 ans et 787 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2020.





L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) est caractérisée par une projection des emprunts à contracter d'ici 2024.

Au 31/12/2021, l'encours de dette d'un montant de 4,7 M€ est constitué de 12 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 13 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté après de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

Le contexte de taux historiquement bas en 2021 a conduit à un taux moyen inférieur à 1% en fin d'année. Malgré une légère hausse annoncée et débutée dès janvier 2022 des taux, ceux-ci resteront bas.

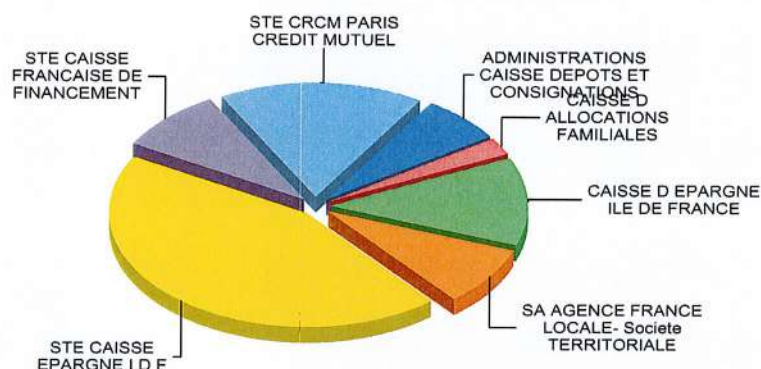


Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2022



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 705,78 €	6,7%
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	2,5%
CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	12,4%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	38 992,91 €	8,3%
STE CAISSE EPARGNE I D F	208 426,93 €	44,2%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	41 509,83 €	8,8%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	17,1%
Total :	471 534,49 €	100,0%

Sous-préfecture d'Argenteuil

21 FEV. 2022

ARRIVEE

4.4.1 L'épargne brute

L'épargne brute est en nette hausse par rapport à 2020, les recettes de fonctionnement ayant augmenté en 2021 avec une reprise de l'activité.

